

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 janvier 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL109

présenté par

Mme Vautrin, Mme Nachury, Mme Grosskost, M. Straumann, M. Philippe Armand Martin,
Mme Levy, M. Lurton, M. Gaymard, Mme Schmid, M. Hetzel, M. Decool, M. Tardy, M. Vitel,
M. Gosselin et Mme Lacroute

ARTICLE 6

Aux alinéas 7, 8, 9, 10, 12, 16, 17, 25, 26, 27 et 41, après le mot : « objectifs », insérer les mots :
« de moyen et long terme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le SRADDT est un document de planification stratégique, qui doit à cet égard définir des objectifs
de moyen et long terme.